



> BP

COIFFURE

Après un CAP Métiers de la Coiffure



L'IMSÉ possède l'agrément H+ délivré par la région Auvergne Rhône-Alpes garantissant aux publics en situation de handicap :

- une accessibilité au bâtiment, aux espaces de formation et lieux de vie
- des méthodes pédagogiques adaptées
- un interlocuteur privilégié - référent handicap

Débouchés professionnels visés :

- Postes de chef d'entreprise
- Directeur technique
- Manager
- Chef de bac
- Coiffeur
- Animateur ou responsable technique
- Conseiller professionnel



TARIFS : 6 800 €

Ce tarif inclut les coûts pédagogiques et le 1er équipement.

La formation est gratuite pour le bénéficiaire en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

En apprentissage, le coût de la formation est intégralement pris en charge par la branche professionnelle, via l'OPCO.

Pour la formation adulte, d'autres partenaires financiers existent, contacter un conseiller en évolution professionnelle

Conditions d'accès à la formation Prérequis et public concerné

- Etre titulaire du CAP coiffure.
- Signer un contrat d'apprentissage (pour les moins de 30 ans) ou de professionnalisation, d'une durée de deux ans, avec un employeur.
- Entrée permanente

Conditions de réussite

- Assiduité
- Respect des consignes de l'encadrement en entreprise et à l'IMSÉ
- Implication de l'entreprise garantissant une activité adaptée au référentiel de formation prenant en compte les progressions pédagogiques
- Implication de l'apprenant dans les tâches confiées
- S'investir dans la recherche de modèles

Objectifs de formation

Le titulaire du « Brevet professionnel Coiffure » sera capable de :

Mettre en œuvre les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Réaliser des coiffures personnalisées, Assurer l'animation et la gestion du personnel, la vente et le développement des produits et des services et participe à la gestion administrative et financière de l'entreprise.

Il pourra exercer son activité comme chef d'entreprise ou salarié dans les salons ou entreprise de coiffure.

Il sera habilité à assurer la formation d'apprentis.

Des postes peuvent également lui être proposés dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

Modalités pédagogiques

- 2 ans de formation
- A l'IMSÉ, 12 stages d'une semaine (soit 420h de formation maximum en centre), par année. Le reste de la formation se déroule dans l'entreprise formatrice.
- Cours théoriques et travaux pratiques animés par des enseignants et formateurs issus du milieu professionnel.

Programme de la formation

La formation s'organise généralement en 4 modules : **Module Professionnel / Module Arts Sport et Prévention / Module Langues et Citoyenneté / Module Scientifique**. Plus précisément ci-dessous les matières dispensées :

Domaine professionnel

- Pratique : création, coupe, coiffage, modification durable de la forme, options coiffure événementielle ou coupe homme et entretien du système pilo-facial
- Technologie.
- Sciences appliquées (biologie, chimie)
- Arts appliqués.

Domaine général

- Gestion de l'entreprise : management, vente-conseil, législation, gestion
- Expression française et ouverture sur le monde

Modalité d'évaluation

- Evaluations régulières des compétences acquises pendant la formation
- Examen ponctuel sanctionné par un diplôme national

Le diplôme vise un approfondissement des techniques de base et permet la découverte de nouvelles techniques.